Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 077-217703420-20260429-DELIB202632-DE

République Française
Département de Seine et Marne

Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur COURTOIS Hervé, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme GUINET Marie-Cécile, Mme DUC Géraldine, Mme CORRIGER Sandrine, Mme DUPONT Marylène, Mme THORREAU Ghislaine, Mr HOARAU Philippe, Mr PACHECO Antoine, Mr GUINET Nicolas, Mr COURTOIS Hervé

Absents excusés : Mme BRIDET Hélène, Mr PRUD'HOMME Grégory

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

D2026.04.32 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire rappelle la suppression de la taxe d'habitation et signale que les taux proposés pour la TF bâti et non bâti ne sont pas modifiés, ce qui correspond pour l'année 2026 à :

Taxes	Taux d'imposition 2025	Taux d'imposition 2026
Foncière (bâti)	34.52 %	34.52 %
Foncière (non bâti)	36,09 %	36.09 %
Taxe habitation résidences secondaires	12.42 %	12.42 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux d'imposition ci-dessus des taxes directes locales pour l'année 2026

Présents : 9 – Procuration : 0 – Votants : 9 – Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 29 avril 2026
Le Maire, Hervé COURTOIS

MAIRIE D'OBSONVILLE 77890 Seine & Marne